

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE- GARONNE
Commune de PECHBONNIEU



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 du mois de juillet à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sabine GEIL-GOMEZ, Maire.

Étaient présents : MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, ESTEVES, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.

Procuration(s) : MME BACCO (pouvoir MME FERRES) et MME CAZALBOU (pouvoir M BONNAND) MM DAVY (pouvoir MME BINOTTO) et RICHIR (pouvoir M. LAFFONT).

Absent(s) excusé(s) : ---

Madame BINOTTO a été nommée secrétaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Pouvoirs : 4

Excusés : 0

Quorum : 14

Date de convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 30/06/2023

DÉLIBÉRATION N° D-2024/37

Objet : Convention de partenariat avec la SA HLM des Chalets

Madame le Maire rappelle que face au vieillissement de la population, la commune de Pechbonnieu et le Groupe des Chalets s'engage depuis plusieurs années en faveur du maintien à domicile des Seniors en proposant une solution d'habitat destinée aux personnes retraitées autonomes et souhaitant être accompagnées dans leur vieillissement.

Ce type d'habitat favorise le maintien à domicile des Seniors et vise à rompre l'isolement et à favoriser le lien social au sein de la résidence ainsi qu'en lien avec La Mairie. Il représente une solution intermédiaire entre un logement classique (non adapté, présentant des risques d'isolement) et un placement en établissement spécialisé – EHPAD (en cas de dépendance).

L'objectif pour le Groupe des Chalets est bien de répondre au vieillissement de la population et des locataires, en créant une offre de logements dédiés.

Outre l'accessibilité et l'adaptation du bâti (parties communes et logements), des services sont apportées aux Seniors, dans le cadre de d'un projet de vie pour la résidence. Ce projet de vie est travaillé selon deux grands axes : le lien social et la prévention, en fonction du contexte local et en lien avec la commune.

Le Groupe des Chalets a choisi de s'engager dans la démarche de certification du Label national « Habitat Senior Services plus », porté par DELPHIS. Suite à un audit de certification mené par l'AFNOR, le Groupe des CHALETS est labellisé « Habitat Senior Services plus » depuis février 2020 et a obtenu le renouvellement du label « Habitat Senior Services plus » avec la mention « Confirmé » en février 2023.

Afin d'aller plus loin dans cette démarche, la commune et le Groupe des Chalets se proposent de signer la convention jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide selon la répartition des voix ci-dessous que :

POUR	MMES GEIL-GOMEZ, BARON-GARBETT, BINOTTO, ESTEVES, FERRES, FONTES, LANDES, MITSCHLER, NAAM et RATIER et MM BACOU, BONNAND, CAZADE, CHAUVET, DAUMAIN, DE BERNARD, LAFFONT, LAO, LOUBIERE, SEMPERBONI, SUDRIES, TEODORI et VERGNES.
CONTRE	---
ABSTENTION	---
NE PARTICIPE PAS	---

- Autorise Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

